



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

structures administratives

Question écrite n° 83710

Texte de la question

M. Thierry Lazaro interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les conséquences de la suppression, décidée par le CIMAP du 17 juillet 2013, du Conseil de modération et de prévention.

Texte de la réponse

Le Conseil de modération et de prévention institué en 2006 a été supprimé en 2014 dans le cadre du choc de simplification. Depuis lors, la consultation des acteurs professionnels concernés se poursuit en dehors de cette instance dans le cadre du fonctionnement habituel des services de l'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 83710

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2015](#), page 4816

Réponse publiée au JO le : [29 septembre 2015](#), page 7426